

■ Indemnisation de tiers victimes de dommages matériels – Annexe au rapport

1 - Affaire – Monsieur Samir ROMDHANE - sinistre du 13 aout 2018

Le 13 aout 2018, le véhicule de Monsieur Samir ROMDHANE a été endommagé par la chute d'un arbre, au niveau du 9 rue des Frégates dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **1000.00 euros**.

2 - Affaire – M. Jacques GRAD - sinistre du 23 novembre 2019

Le 23 novembre 2019, le bateau « AIGUE MARINE » appartenant à M. Jacques GRAD été endommagé suite à la rupture de la chaîne d'amarrage du bateau dans le port de Carry-le-Rouet (13620).

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **232.50 Euros** auprès de THEOREME subrogé dans les droits de son assuré Monsieur Jacques GRAD.

3 - Affaire – Monsieur Franck DE LAVAL - sinistre du 26 janvier 2021

Le 26 janvier 2021, le véhicule de Monsieur Franck DE LAVAL a été endommagé en roulant sur une importante défectuosité de la chaussée, chemin du Four de Buze dans le 14^{ème} arrondissement de Marseille.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **502.07 euros**.

4 - Affaire – Madame Nawel KARDOUS - sinistre du 26 novembre 2021

Le 26 novembre 2021, le véhicule de Madame Nawel KARDOUS a été endommagé en roulant sur une importante défectuosité de la chaussée, avenue de Saint Barnabé dans le 12^{ème} arrondissement de Marseille.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **150.00 euros**.

5 - Affaire – Monsieur Christian BONELLI - sinistre du 4 décembre 2021

Le 4 décembre 2021, le véhicule de Monsieur Christian BONELLI a été endommagé en roulant sur une importante défectuosité de la chaussée, avenue du Merlan dans le 14^{ème} arrondissement de Marseille.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **200.00 euros**.

6 - Affaire – Madame Stéphanie DUJARDIN - sinistre du 3 février 2022

Le 3 février 2022, le véhicule de Madame Stéphanie DUJARDIN a été endommagé en roulant sur une importante défectuosité de la chaussée, au niveau du 57 chemin des Accates dans le 11^{ème} arrondissement de Marseille.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **60.00 euros**.

7 - Affaire – Monsieur François AMAYA- sinistre du 1^{er} mai 2022

Le 1^{er} mai 2022, le véhicule de Monsieur François AMAYA a été endommagé en roulant sur une importante défectuosité de la chaussée, sur le parking du Verdon à Martigues (13500).

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **210.00 euros**.